

Proposition de zones d'accélération des énergies renouvelables

Saint-Avaugourd-des-Landes

Légende

- L'ensemble des bâtiments existants ou à construire, régulièrement autorisés sur la commune sont définis comme Zones d'Accélération pour :
 - Solaire photovoltaïque en toiture
 - Solaire thermique
 - Géothermie de surface
 - Bois-énergie
- SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
- Limites communales

Plan IGN

Photo aérienne 20 cm IGN 2022



Date : Juin 2024 Réalisation : service SIG



0,75

1,5 km

Numéro sur la carte	Nom	Détail de la filière	Usage du sol	Puissance installable	Potentiel de production	Commentaire
1	Zone BASIAS	Solaire photovoltaïque au sol	Agricole	2776 kWc		